

	<u>INFORMATIONS COMMUNALES :</u> Lundi 15 Juillet 2019	N° 38/19
<p><u>ARRÊTÉ PORTANT LIMITATION PROVISOIRE DE CERTAINS USAGES DE L'EAU :</u></p> <p>À compter de ce jour, la zone de gestion « Moselle amont et Meurthe » est placée en situation <u>d'alerte renforcée.</u> Les mesures de restriction d'usage de l'eau sont applicables <u>jusqu'au 15 Septembre 2019</u>, notamment, <u>l'interdiction d'arroser les jardins et potagers entre 09h et 20h.</u></p> <p>Les mesures de limitation provisoires des usages de l'eau définies dans l'arrêté pourront être prolongées ou abrogées en fonction de la situation météorologique et hydrologique.</p> <p>Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral affiché sous le préau de la Mairie.</p>		

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.